

# Présentation officielle du Pacte Climat

Conférence de presse  
4 octobre 2012

## La base légale, les buts et la convention

## La base légale

La « Loi du 13 septembre 2012 portant création d'un pacte climat avec les communes » (Mémorial A 205 du 20 septembre 2012)

- autorise l'Etat à soutenir financièrement, pendant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020, les communes qui signent la convention du « Pacte climat »
- retient que chaque commune est éligible à signer la convention « Pacte Climat » avec l'Etat
- retient que chaque commune est libre de choisir la date à laquelle elle souhaite conclure le pacte climat avec l'Etat
- permet aux communes de participer en tant que groupement intercommunal

## Les buts

- renforcer le rôle exemplaire des communes dans la politique climatique « Global denken – Lokal Handeln »
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et la facture énergétique sur les territoires communaux (infrastructures communales et ménages)
- stimuler des investissements locaux et régionaux, des activités économiques et le marché de l'emploi

# La convention « Pacte Climat »

## Obligations de la commune:

- Mise en place d'une gestion de qualité sanctionnée par l'attribution de la certification « European Energy Award® » eea, complétée par des mesures quantifiables
- Mise en place d'un système de comptabilité énergétique (consommations énergétiques et d'eau, émissions CO<sub>2</sub>) endéans 2 ans des infrastructures et équipements communaux

## Contrepartie de l'Etat:

- Soutien financier
- Assistance technique

## Les outils et le processus

## L'équipe climat – moteur du processus

- Le moteur du processus est l'équipe climat que chaque commune devra mettre en place
- Elle se compose au choix de la commune :
  - 1) d'un conseiller climat interne ou externe, qui anime le processus
  - 2) de représentants issus de la politique
  - 3) de membres l'administration ou de de commissions communales
  - 4) d'entreprises locales et/ou de citoyens
  - 5) d'experts

## Le catalogue de mesures

- est un outil pragmatique et cohérent qui accompagne la commune de la conception jusqu'à la réalisation des mesures
- Permet d'évaluer les impacts des mesures
- Comporte 79 mesures dans les domaines suivants:
  1. Aménagement du territoire et constructions
  2. Bâtiments communaux et équipements
  3. Approvisionnement et dépollution
  4. Mobilité
  5. Organisation interne
  6. Communication et coopération



## Le catalogue de mesures - exemples

- Mesure 2.1.1 « Standards für Bau und Bewirtschaftung öffentlicher Gebäude » - définition des normes d'assainissement
- Mesure 2.1.2 « Bestandsaufnahme, Analyse » - réalisation d'un bilan énergétique
- Mesure 2.1.4 « Sanierungskonzept » - élaboration d'un programme de rénovation sur base du bilan énergétique
- Mesure 2.2.3 « Energieeffizienz Wärme » - suivi quantitatif des économies d'énergie réalisées
- Mesure 2.2.4 « Energieeffizienz Elektrizität » - suivi quantitatif des économies d'énergie réalisées

## Les étapes du processus

- 1) Etat des lieux par l'équipe climat sur base de la grille du programme eea et du catalogue de mesures
- 2) Elaboration, puis proposition d'un programme de travail au conseil communal
- 3) Décision au niveau du conseil communal des mesures à implémenter
- 4) Suivi annuel par l'équipe climat
- 5) Validation de la performance par un auditeur externe



# PacteClimat

Ma commune s'engage pour le climat



## Le système de certification

Permet d'évaluer et de récompenser les efforts réalisés par les communes, en fonction du catalogue de mesures et du potentiel d'action de chaque commune



## Le soutien financier

## Le soutien financier

*Après la signature du pacte climat:*

- Subvention forfaitaire annuelle de 10.000 € pour frais de fonctionnement

*Annuellement:*

- Subvention des frais des conseillers climat internes et externes

*A partir de la première certification « European Energy Award® »:*

- Subvention variable annuelle liée à la catégorie de certification

*A partir de la 2<sup>ème</sup> année qui suit la 1<sup>ère</sup> certification « eea® »:*

- Modulation de la subvention variable avec l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions quantifiables dans le domaine des infrastructures communales et des ménages

## Le soutien financier – exemple de calcul

- Population de la commune : 5.000
- 2013: Signature du pacte climat (**S**)
- 2014: Audit - Certification Catégorie 1 (**C1**) eea  
Calcul du bonus:  $15 \text{ €} * 5.000 = 75.000 \text{ €}$
- A partir de 2016: bonus lié en partie à des mesures quantifiables (**MQ**)

| 2013 | 2014     | 2015     | 2016   | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|----------|----------|--------|------|------|------|------|
| S    | C1       | C1       | C1; MQ |      |      |      |      |
|      | 75.000 € | 75.000 € |        |      |      |      |      |

## Le soutien financier – exemple variante 1

- 2016: Respect des mesures quantifiables

- Calcul du bonus:

Certification eea : 70% de 75.000 €

Mesures quantifiables – infrastructures communales: 20% de 75.000 €

Mesures quantifiables – ménages: 10% de 75.000 €

| 2013 | 2014     | 2015     | 2016     | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|----------|----------|----------|------|------|------|------|
| S    | C1       | C1       | C1; MQ   |      |      |      |      |
|      | 75.000 € | 75.000 € | 75.000 € |      |      |      |      |



## Le soutien financier – exemple variante 2

- 2016: Non-respect des mesures quantifiables

- Calcul du bonus:

Certification eea : 70% de 52.500 €

Mesures quantifiables – infrastructures communales: 0/20% de 75.000 €

Mesures quantifiables – ménages: 0/20% de 75.000 €

| 2013 | 2014     | 2015     | 2016     | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|----------|----------|----------|------|------|------|------|
| S    | C1       | C1       | C1; MQ   |      |      |      |      |
|      | 75.000 € | 75.000 € | 52.500 € |      |      |      |      |

## Le rôle de myenergy

## La coordination et les instruments techniques

Coordination du Pacte Climat:

- interlocuteur principal pour les communes
- formation et mise à disposition des conseillers climat
- assurance qualité
- promotion de l'échange d'expériences

Adaptation et élaboration des instruments techniques

- catalogue de mesures
- logiciel de comptabilité énergétique

## L'assistance technique

L'assistance technique est prise en charge par myenergy et comprend la mise à disposition:

- d'un conseiller climat (entre 25 et 50 jours par an)
- des instruments relatifs au programme « European Energy Award® », comme p.ex. le catalogue de mesures
- d'un logiciel de comptabilité énergétique
- d'un helpdesk

## Les avantages pour les communes et les ménages

## Les avantages pour les communes

Le pacte climat permettra aux communes :

- de structurer leur politique climatique et énergétique en instaurant un système de gestion de qualité dans les domaines de la politique énergétique et de la protection du climat
- d'évaluer systématiquement les efforts entrepris par une évaluation continue et une certification
- de réaliser un « management énergétique » des infrastructures communales
- de stimuler les activités économiques locales et régionales
- de réduire les coûts énergétiques

## Les avantages pour les ménages

- élargissement de l'offre communale relative à la sensibilisation, l'information et au conseil de base
- soutien renforcé par la commune dans le développement d'un mode de vie durable
- Participation active dans l'équipe climat
- Réduction des coûts énergétiques en recourant aux services offerts par les communes dans le cadre du pacte climat
- Création d'emplois et stimulation des activités locales et régionales
- Contribution à l'amélioration de la qualité de vie et de l'habitat

# Les avantages pour les ménages - exemple

## Catalogues de mesures pt. 6.3.2

Die Gemeinde motiviert Investoren und private Bauherren, Projekte im Einklang mit der lokalen Energiepolitik zu planen, z. B.:

freiwillige Vereinbarungen zu den höchsten Baustandards, Initiierung von Sanierungsprojekten, Infrastruktur für Elektromobilität

## Catalogues de mesures pt. 6.4.2

Die Gemeinde ermöglicht und unterstützt nachhaltige Lebensstandards der EinwohnerInnen durch:

Bereitstellung von Instrumenten für die Berechnung des CO<sub>2</sub>-Fussabdrucks, pädagogische Aktivitäten und Projekte zu Energie- und Klimathemen, Aktivitäten für die ganze Gemeinde



## La mise en place du pacte climat en pratique

## Un grand intérêt de la part des communes

- Diverses communes et parcs naturels ont déjà manifesté un intérêt à la participation au pacte
- De nombreuses communes ont prévu dans leurs programmes politiques d'adhérer au pacte climat.

## Séances d'informations régionales en partenariat avec le Syvicol

- Wiltz, 6 novembre 2012 à 17h00
- Reckange, 13 novembre 2012 à 17h00
- Grevenmacher, 20 novembre 2012 à 17h00
- Bergem, 29 novembre 2012 à 17h00

## Les démarches

### Demande de participation

- Lettre de demande de participation
- Formulaire de participation

### Séances d'informations régionales

- Présentation
  - du contrat Pacte Climat
  - de la mise en œuvre pratique du Pacte Climat

### Séance de lancement

- Fin 2012
- Signature des premiers contrats

## Le pacte climat et le Syvicol

Le Syvicol a:

- participé activement au développement du système retenu pour le pacte climat.
- testé avec certains de ses membres avec succès le système « European Energy Award® » (Communes de Mersch, Bettembourg et du Naturpark Our)
- est d'avis que le pacte climat permettra aux communes de faire une vraie évolution en vue d'un développement durable



## Informations

myenergy

- Tél. +352 40 66 58
- [pacteclimat@myenergy.lu](mailto:pacteclimat@myenergy.lu)
- [www.pacteclimat.lu](http://www.pacteclimat.lu)

